



assa
asss

arbeitsgemeinschaft schweizerischer sportämter
association suisse des services des sports
associazione svizzera dei servizi dello sport

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 ASSS SECTION ROMANDIE-TESSIN

Kybunpark - Saint-Gall
Vendredi 3 juin 2022
10h45 - 11h30

▲ PARTICIPANT-E-S & MEMBRES EXCUSÉS

14 participant-e-s
10 membres avec droit de vote représentés par 11 membres
32 membres excusés

▲ PRESIDENCE & COMITÉ

Jean-Daniel Carrard, Président, Ville d'Yverdon-les-Bains
Ophélia Dysli-Jeanneret, Secrétaire, Ville d'Yverdon-les-Bains
Olivier Carnazzola, Trésorier, Ville de Lancy

▲ INVITÉ-E-S

Niklaus Schwarz, Chef du Service des installations sportives, OFSPO
Cindy Reymond, Secrétariat général ASSA-ASSS

▲ SCRUTATRICES

Karin Hauser pour la Ville de Martigny et Odile Rochat pour la Ville de Nyon

▲ ORDRE DU JOUR

1. Liste des présences et droit de vote
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale par procédure écrite du 17.06.2021 au 24.06.2021
4. Acceptation du rapport annuel, des comptes annuels et du rapport de révision
 - a. Rapport annuel 2021
 - b. Comptes annuels 2021
 - c. Rapport de révision des comptes 2021
5. Décharge au Comité de direction et à l'organe de contrôle
6. Approbation du budget 2022 et du plan financier 2022 - 2030
7. Adhésions et démissions
8. Nomination de l'organe de révision
9. Modifications des statuts selon proposition annexée
10. Nomination des représentant-e-s de la section au Comité central ASSA-ASSS
11. Décisions quant aux requêtes et propositions individuelles
12. Divers



1. Liste des présences et droit de vote

Le Président de l'ASSS-RT, Jean-Daniel Carrard, ouvre la séance et souhaite une très cordiale bienvenue aux participantes et participants. Il souligne la présence de Niklaus Schwarz, Chef du service des installations sportives de l'Office fédéral du sport, qu'il remercie de sa présence.

La parole est cédée à Madame Ophélie Dysli-Jeanneret, Secrétaire de l'ASSS-RT, qui se réjouit de pouvoir passer cette journée d'échange avec les membres. La Secrétaire indique que chaque membre dispose d'une voix et que tous les documents liés à l'Assemblée générale ont été transmis aux membres par la newsletter et mis à disposition sur le site internet de l'ASSA-ASSS dans l'espace réservé aux membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet au vote de l'assemblée l'ordre du jour. Ce dernier est adopté à l'unanimité sans commentaire.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale par procédure écrite du 17.06.2021 au 24.06.2021

Le Président invite les membres à adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et sans commentaire.

4. Acceptation du rapport annuel, des comptes annuels et du rapport de révision

a. Rapport annuel 2021

Le rapport annuel 2021 est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres sans remarque.

b. Comptes annuels 2021

Le Président invite les membres à se positionner sur les comptes 2021 et ouvre la discussion. Les comptes ne faisant l'objet d'aucun commentaire, ils sont soumis à l'approbation des membres et votés à l'unanimité sans commentaire.

c. Rapport de révision des comptes 2021

Le Rapport de révision des comptes 2021 est également voté à l'unanimité et sans commentaire.

5. Décharge au Comité de direction et à l'organe de contrôle

Décharge est donnée au Comité de direction et à l'organe de contrôle par un vote à l'unanimité et sans commentaire.



6. Approbation du budget 2022 et du plan financier 2022 – 2030

Le Comité de direction, en collaboration avec la Commission exécutive, a travaillé sur le budget 2022. Le Président précise que la gestion du secrétariat est externalisée. Le budget 2021 était de CHF 16'000.-. En 2022, il a été décidé d'augmenter ce budget à CHF 18'000.-. Pour le Président, ce montant n'est pas élevé en regard de l'importance du travail de gestion effectué par le secrétariat. Il relève que si toutes les heures étaient rémunérées, l'ASSS-RT aurait des charges beaucoup plus élevées. Le coût est extrêmement modeste en regard du travail fourni par la société mandatée. Il remercie la société externe pour son investissement et souligne que ce poste devrait être ajusté à la hausse à l'avenir.

Le Président invite les membres à valider le budget tel que présenté et ouvre la discussion.

David Genequand, représentant la Commune de Meyrin, demande des précisions sur le Plan financier et le versement de la subvention exceptionnelle de la section ASSS-RT à la faîtière. Il souhaite également savoir si le secrétariat est centralisé.

Concernant le Plan financier, Ophélia Dysli-Jeanneret précise qu'il prévoit le versement d'une subvention exceptionnelle de CHF 40'000.- par chacune des sections à la faîtière en 2023. Le budget 2022 de l'ASSS-RT n'est donc pas impacté. L'ASSA-ASSS recevra ainsi CHF 80'000.- de la part des sections l'an prochain. Grâce à cette subvention, les cotisations des membres ne seront pas augmentées en 2024 mais seulement en 2025. Ophélia Dysli-Jeanneret précise qu'il y a deux secrétariats, un par section et un secrétariat général pour l'ASSA-ASSS.

Sybille Bonvin, représentant la Ville de Genève, précise que l'attribution du secrétariat à une seule société permet de faire des économies d'échelle substantielle. La possibilité d'avoir le même interlocuteur permet un travail plus efficace et améliore la coordination et la dynamique entre les sections. Elle rappelle que le secrétariat a fourni une aide indispensable et extrêmement précieuse notamment pendant la crise sanitaire. Elle ajoute que l'externalisation du secrétariat est absolument indispensable pour la ville qui accueille la présidence et pour les comités, compte tenu de l'énorme travail que cela représente. Sybille Bonvin partage les propos du Président. Le montant alloué est bas en rapport de la charge de travail et de la qualité des prestations fournies par la société mandatée. Elle leur formule ses remerciements.

Le Président confirme que la charge de travail est lourde pour les villes qui accueillent la présidence. Elles ont des ressources différentes et ne peuvent pas forcément assumer tout le travail de gestion. L'aide apportée par la société externe est extrêmement précieuse et a tout son sens.

S'agissant du Plan financier, il est rappelé par le Président que l'Office fédéral du sport apportait une aide financière qui avait permis à l'ASSA-ASSS de toucher pendant plusieurs années une somme forfaitaire de CHF 100'000.- par an jusqu'en 2013 puis dégressive jusqu'en 2016. Un nouveau Plan financier a été établi en collaboration avec



les différents comités des sections et de la faîtière. Ce dernier a été remis aux membres par courriel.

La parole est cédée à Madame Dysli-Jeanneret qui informe que la trésorerie de l'ASSA-ASSS diminue. Cette diminution du capital nécessite la mise en place de mesures, afin de permettre à l'ASSA-ASSS et à ses sections de poursuivre leurs activités. Sans changement de modèle, les capitaux cumulés des trois organismes (ASSS-RT, ASSA-D, ASSA-ASSS) seront épuisés en 2028 alors que la réserve de l'ASSA-ASSS aura disparu en 2024.

Les différentes propositions de mesures sont passées en revue par Madame Dysli-Jeanneret.

Domaine	Propositions
Cotisations	1. Augmentation des cotisations dès 2025 (+30% pour < 50'000 habitants et 50% pour toutes les autres catégories) 2. Rétribution des sections de 2/3 des cotisations à l'ASSS
Contribution solidaire	3. Contribution solidaire exceptionnelle de CHF 40'000.- de chaque section à l'ASSS en 2023.
Secrétariat	4. Volume de 1'030 heures pour un budget de CHF 94'000.-
Manifestations	5. Suppression de la subvention de CHF 5'000.- aux sections 6. Budget annuel de CHF 10'000.-
Site internet et communication	7. Budget annuel de CHF 2'000.-
Défense des intérêts	8. Budget annuel de CHF 4'000.-
Subvention à la formation	9. Suppression de la subvention
Campagnes nationales	10. Pas de nouvelle campagne

L'objectif pour le Comité central de l'ASSA-ASSS et les comités des sections est d'augmenter les cotisations en dernier recours, à savoir au moment où le capital cible de CHF 180'000.- cumulé sera atteint. Ce montant correspond à la charge de fonctionnement annuelle des trois entités. Grâce à la contribution de solidarité de CHF 40'000.- qui devrait être versée par les sections en 2023, ainsi que la mise en œuvre des autres mesures, l'augmentation des cotisations n'interviendra qu'en 2025. Concernant le secrétariat général, différentes projections ont été faites et un volume annuel de 1'030 heures a été budgété pour la période du Plan financier. Pour rappel, la gestion d'un secrétariat bilingue implique des ressources très importantes. Dans le domaine des manifestations, il est proposé de supprimer la subvention aux sections (CHF 5'000.-), laquelle était destinée à l'organisation de la Conférence de l'ASSA-D et à SportCity. Un budget de CHF 10'000.- permettra d'organiser notamment l'Assemblée générale et les programmes annexes. La période du Covid-19 a montré à quel point la mise à disposition de données sur la plateforme d'information du site internet était indispensable. Un montant de CHF 2'000 devrait être alloué pour ce poste et pour la communication. La défense des intérêts est centrale pour l'association et nécessite dans les domaines scientifiques la réalisation d'expertises externes. Un montant annuel de CHF 4'000 y sera dédié. La subvention pour la formation de coordinateur-trice de sport et la réalisation de campagnes nationales ne peuvent plus être portées par l'ASSA-ASSS.

Le Président remercie Ophélie Dysli-Jeanneret pour sa présentation et le secrétariat général pour son travail. La discussion est ouverte. Aucune question n'étant amenée, le



Plan financier et les dix mesures sont soumises au vote de l'assemblée générale. Ils sont approuvés à l'unanimité et sans commentaire.

7. Adhésions et démissions

Le Président est heureux d'annoncer que quatre nouvelles communes ont transmis leur demande d'adhésion depuis la dernière Assemblée générale. Il s'agit des communes de :

- ▲ Bex (cat. Communes) en 2021
- ▲ Bernex (cat. Communes) en 2022
- ▲ Val de Bagnes (cat. Communes) en 2021
- ▲ Renens (cat. Communes) en 2022

Aucune démission n'a été enregistrée. Les adhésions sont soumises au vote et unanimement approuvées.

8. Nomination de l'organe de révision

A des fins organisationnelles, il est proposé de centraliser la révision des trois organes de l'association auprès de la société Fuhrer + Partner Treuhand AG.

Cindy Reymond, Secrétariat général, précise que cette société révisé les comptes de l'ASSA-ASSS et ceux de l'ASSA-D depuis de nombreuses années. Ils connaissent parfaitement le fonctionnement de la structure associative et celle des sections.

Le Président invite les membres à se positionner sur cette proposition, laquelle est validée à l'unanimité et sans commentaire.

9. Modifications des statuts selon proposition annexée

Le Président informe que depuis la dernière Assemblée générale, le Comité de direction s'est penché sur les statuts qui ont déjà dix ans. Le Comité de direction a, d'une part, la volonté d'adapter le cadre statutaire aux besoins du terrain et, d'autre part, de simplifier les procédures administratives souvent lourdes. Le Président rappelle que le projet approfondi de révision des statuts a été transmis il y a plus de quatre semaines aux membres. Le Comité de direction s'est mis à la disposition des membres pour répondre à leurs questions, il s'est avéré qu'aucune remarque n'a été formulée depuis l'envoi. Il invite Madame Ophélie Dysli-Jeanneret à présenter les objectifs de la révision.

La Secrétaire précise que sur le plan du contenu les modifications proposées concernent principalement les prérogatives des deux comités (Comité de direction et Commission exécutive). Une uniformisation des statuts avec ceux de l'ASSA-ASSS et de l'ASSA-Deutschschweiz (ASSA-D) a également été amenée, laquelle permet notamment d'asseoir la collaboration entre les régions. Les membres sont invités à faire part de leurs questions ou remarques.



David Genequand, représentant la Ville de Meyrin, relève que le mode d'élection de la Commission exécutive ne sera plus du ressort de l'Assemblée générale, mais du Comité de direction. Il s'informe sur les raisons de ce changement.

Ophélie Dysli-Jeanneret précise que, d'un point de vue général, le mode d'élection reflète la volonté et la nécessité de développer une ligne stratégique par le Comité de direction, laquelle serait opérationnalisée sur le plan technique par la Commission exécutive. En faisant porter la nomination de la Commission exécutive par le Comité de direction, la représentation de toutes les régions sera assurée avec, notamment, la mise en place d'un nombre minimum de membres. La Secrétaire rappelle que ce dernier est actuellement plafonné et que certaines régions ne sont pas représentées. Il est essentiel pour les comités que chaque région puisse bénéficier d'une représentation au sein de l'ASSS-RT.

Cindy Reymond relève que le changement envisagé se justifie sur de nombreux aspects. Il permet de rendre moins rigide le fonctionnement de la Commission exécutive en lui permettant de s'adapter plus vite aux changements de chef.fes de service des communes. La nomination de la Commission exécutive par le Comité de direction permettra de développer de manière plus dynamique des projets ou de répondre avec plus de souplesse aux problématiques opérationnelles urgentes comme ce fut le cas avec la gestion du Covid-19. La nécessité de mettre rapidement en place des groupes de travail n'est pas possible avec le modèle actuel.

Odile Rochat, représentant la Ville de Nyon, complète en précisant que sa participation aux séances de l'ASSA-D lui a permis de constater que la très bonne représentation de toutes les régions permet la mise en place d'une approche commune sur le plan opérationnel. Cela constitue pour elle un réel avantage et donne du poids aux décisions.

David Genequand saisit bien le propos. Il ne remet pas en question le rôle de la Commission exécutive mais plutôt le mode d'élection par le Comité de direction. Il s'interroge sur la manière dont le Comité de direction va élire les nouveaux membres.

Le Président répond en précisant qu'il y a dans ce changement une volonté d'avoir une ligne politique qui soit définie et assumée par le Comité de direction. Il s'agira de définir des compétences opérationnelles et techniques en fonction des besoins du terrain.

Sybille Bonvin, représentant la Ville de Genève, souligne que le Comité de direction aura la possibilité de nommer en cours d'année, selon les besoins opérationnels, de nouveaux membres de la Commission exécutive. Elle précise que les statuts actuels obligent à attendre parfois un an pour adapter la composition de la Commission exécutive. A la suite du Covid-19, il y a une volonté de vouloir gagner en réactivité au niveau opérationnel et donc au niveau de la Commission exécutive. Grâce à ce changement statutaire, il ne faudra plus attendre pour avancer sur des projets opérationnels et le gain en efficacité sera conséquent. Il y a derrière ce changement une réelle volonté d'ouvrir l'accès à la Commission exécutive à tous les membres.



La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote. Il propose à l'assemblée de voter l'ensemble des statuts. Les membres sont majoritairement en faveur de la proposition (9 avis pour, 1 contre).

Le Président prend acte et ouvre le vote sur les statuts en offrant la possibilité à chaque membre de faire valoir son opposition à l'un ou l'autre des articles. Celles et ceux qui acceptent les nouveaux statuts tels que présentés se manifestent par une levée de main. Les nouveaux statuts sont votés avec 9 voix pour et une voix contre. Le président offre la parole à David Genequand qui précise qu'il est en défaveur du nouveau mode d'élection de la Commission exécutive (art. 5 et 8).

Compte tenu de ce résultat, les nouveaux statuts sont formellement acceptés par l'Assemblée générales 2022 et rentreront en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en cours.

10. Nomination des représentant-e-s de la section au Comité central ASSA-ASSS

Le Président nomme les représentant-e-s de la section au Comité central de l'ASSA-ASSS.

- ▲ Jean-Daniel Carrard, Président ASSS-RT, Ville d'Yverdon-les-Bains
- ▲ Ophélia Dysli-Jeanneret, Secrétaire ASSS-RT, Ville d'Yverdon-les-Bains
- ▲ Marie Barbey-Chappuis, Membre du Comité de direction, Ville de Genève
- ▲ Pierre-Olivier Nobs, Membre du Comité de direction, Ville de Fribourg

Les membres sont élus à l'unanimité et sans commentaire.

11. Décisions quant aux requêtes et propositions individuelles

Aucune demande n'a été formulée et la parole n'est pas demandée.

12. Divers

Au moment de conclure, le Président rappelle qu'il a démissionné de son poste de Municipal. De son côté, Madame Dysli-Jeanneret a également démissionné. Conformément aux statuts, les membres de l'association étant des villes ou des communes, la succession à la présidence continuera d'être assumée par la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Le Président se réjouit d'avoir pu vivre des expériences riches grâce à l'ASSA-ASSS. L'association, notamment grâce au partage de savoir ou de savoir-faire, est porteuse de sens et permet la résolution de problèmes. Il remercie l'association et ses membres pour la qualité des échanges et le secrétariat général pour son investissement. Il espère que les comités poursuivront leurs activités avec succès persuadé que les fonctions du sport vont bien au-delà de ce seul aspect.

La parole est cédée à Ophélia Dysli-Jeanneret qui explique que la Ville d'Yverdon-les-Bains a pris la présidence avec une conviction forte de l'importance de l'association



comme levier pour les projets du sport. Elle relève le dynamisme des équipes qui sont en place dans les comités et l'excellent travail de collaboration. Elle relève une dernière fois le travail de très grande qualité et le professionnalisme du secrétariat général. Ophélia Dysli-Jeanneret regrette de ne pouvoir continuer à exercer son mandat pour l'association et faire aboutir avec les membres des projets dont la valeur pour le sport est fondamentale.

La séance est clôturée sur des applaudissements.

▲ Pour le procès-verbal, Cindy Reymond – St-Gall, le 3 juin 2022